

COMMUNE DE LOMBRON 72450

CONVENTION D'UTILISATION DU BARNUM

ENTRE:

Monsieur Alain GREMILLON, Maire de LOMBRON représentant la collectivité d'une part
ET:
L'Association
Représentée par M
d'autre part
IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :
ARTICLE 1 La Municipalité de LOMBRON met à la disposition de :
Nom de l'Association :
Nom et prénom du Président :
Le Barnum dont les caractéristiques sont les suivantes : Type : Structure Modèle : Festive Coloris : Gris/blanc Surface maxi : 60 m² (5m x 12m) Fabricant : Société RACLET Le barnum est assuré par l'Assurance de la Collectivité suivant contrat n° 05917755R.
dupour organiser une manifestation

ARTICLE 2 - RESERVATIONS

La réservation se fera un mois avant la date de location auprès de la Mairie 2 02.43.74.08.08.

qui se déroulera à

ARTICLE 3 – TRANSPORT ET INSTALLATION

Le transport, l'installation et la dépose du matériel sont assurés par l'Association indiquée ci-dessus. Les dégradations éventuelles seront facturées au locataire.

ARTICLE 4 - CONTESTATION

Toute contestation sera enregistrée auprès de la Mairie.

Les litiges résultants de l'organisation du présent contrat seront soumis au Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à LOMBRON, le

Le Maire,

Je Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ladite convention sont exacts.

L'utilisateur,